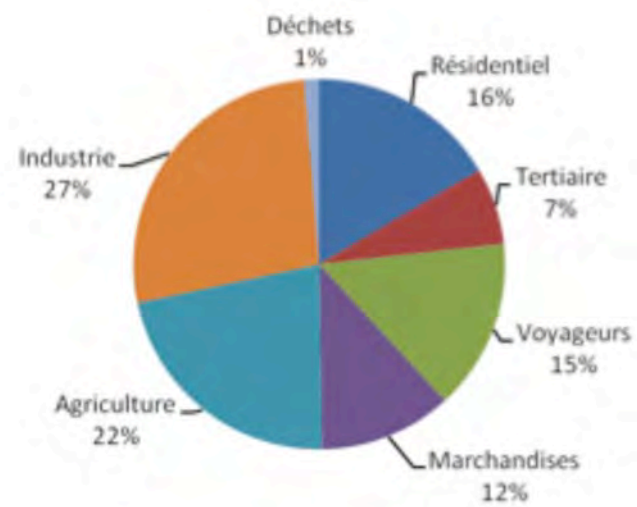




LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

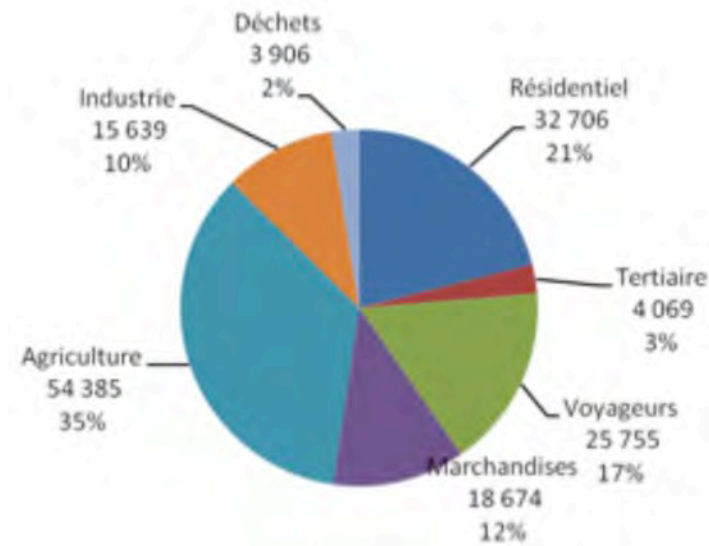
Consommation énergétique

Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) en tonne équivalent CO2 : PICARDIE



Source : Energies demain-Res Publica

Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) en tonne équivalent CO2 : PAYS DES SOURCES



Source : Energies demain-Res Publica

La situation énergétique

L'énergie dans la région Picardie :

En 1999, les produits pétroliers et le gaz représentent 74 % de la consommation d'énergie de la région. L'électricité représente 19,5 % des consommations totales, le bois 4 % et le charbon 2,5 %.

Durant les années 1990, la consommation d'énergie finale a augmenté au rythme de 1,39 % par an, soit un niveau supérieur à celui de la population (0,37% par an). Ceci s'explique par le développement des consommations des ménages (multiplication de l'électroménager), la conversion des résidences secondaires en résidences principales et le développement des activités tertiaires et des transports. En effet, la répartition des consommations par secteur montre que les secteurs les plus consommateurs sont l'industrie (35%), suivi du secteur résidentiel et des transports (25% chacun), loin devant le secteur tertiaire (10%) et l'agriculture (3%).

La répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en tonne équivalent CO2 (teqCO2) indique que l'industrie est le principal émetteur avec 27% à égalité avec les transports (voyageurs et marchandises ajoutés) devant l'agriculture à 22%.

Dans le cadre de la législation issue du Grenelle de l'environnement, la région Picardie a lancé l'élaboration de son Plan Climat Energie.

La situation du Pays des Sources :

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) a été lancé en 2010, à l'échelle du Pays Sources et Vallées regroupant la Communauté de Communes du Pays des Sources, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et la Communauté de Communes des Deux Vallées. Son but est de définir un programme d'actions sur la maîtrise de l'énergie, conformément aux objectifs nationaux exposés dans le Grenelle de l'environnement.

Selon les premiers éléments de cette étude, le Pays des Sources a une émission de GES de 11,6 teqCO2/habitant contre 7,8 en moyenne régionale. L'agriculture représente plus d'un tiers des émissions (soit 13 points de plus qu'en moyenne régionale), puis vient les transports avec 29% proche de la moyenne régionale et le résidentiel avec 21% des émissions (5 points supérieurs à la moyenne régionale). Concernant le résidentiel, il est clairement mis en évidence que le chauffage est la principale source

d'émissions de GES, notamment lorsqu'il est au fioul ce qui est le cas de plus d'un quart des logements du Pays des Sources. Pour les ménages les plus fragiles économiquement, la croissance attendue du montant de la facture énergétique accroît les risques de "précarité énergétique". L'évolution récente des normes thermiques dans l'habitat et les équipements va impacter l'habitat du territoire et interroge donc sur les dispositions à mettre en oeuvre dans les documents d'urbanisme pour accepter les aménagements envisagés tout en préservant les caractéristiques de l'architecture locale.

Concernant le transport (de voyageurs), 40% des émissions résultent des déplacements domicile-travail qui s'effectuent sur une distance moyenne de 25 km sur le Pays des Sources, contre 21 km sur le Pays Sources et Vallées et 19,5 km en Picardie. L'optimisation de ces déplacements peut être un moyen de réduire sensiblement cette source de consommation énergétique et d'émissions de GES.

Concernant l'agriculture, les bovins et la culture constituent les principales sources d'émissions, à partir notamment de la fertilisation minérale pour la culture et de la fermentation entérique pour l'élevage. Il convient de rappeler quelques objectifs du Grenelle de l'environnement dans le domaine agricole : 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013 et passage de 6% à 10% de surface agricole utile en agriculture biologique. La mise en oeuvre de ces objectifs pourraient contribuer à réduire la part des émissions de GES résultant de l'agriculture.

Il existe différents leviers pour tendre vers une situation énergétique plus optimale sur le Pays des Sources. LE PCET en cours vise à déterminer et prioriser les actions possibles à partir des choix de politiques publiques qui seront décidés.

La production d'énergie renouvelable

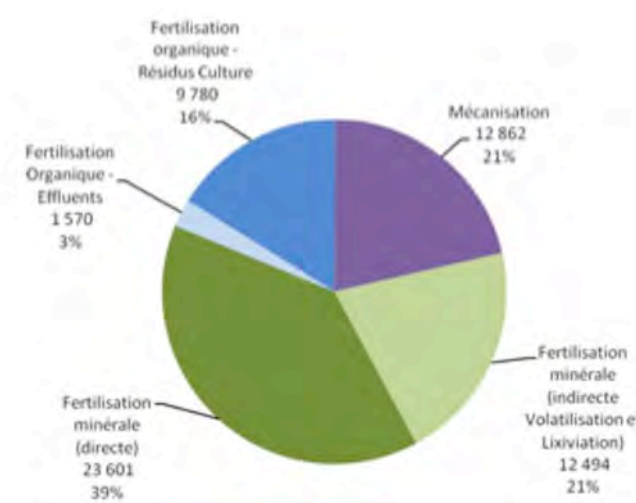
Le Pays des Sources a un potentiel de valorisation des énergies renouvelables, notamment à partir des ressources naturelles.

Ainsi, la biomasse, et notamment le bois (y compris déchets verts), ainsi que le vent sont les deux sources d'énergies renouvelables qui ont un potentiel non négligeable pouvant être développé sur le territoire. En effet, la filière bois pourrait être valorisée à des fins énergétiques, les boisements, à très grande majorité privés, représentent 18% de la superficie totale du territoire. A ce jour, ces boisements privés ne font

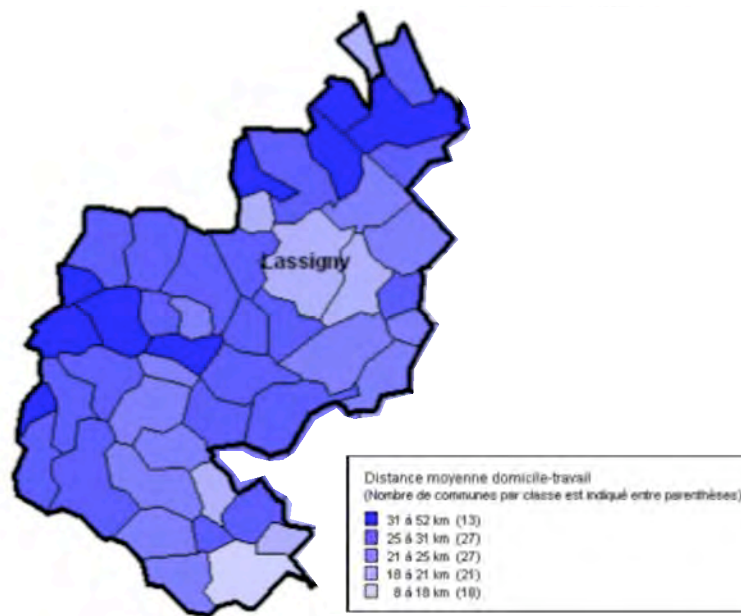
	CC du Pays Noyonnais	CC des Deux Vallées	CC du Pays des Sources	Noyon	Pays	Picardie
Emissions totales (teq CO2)	246 829	240 247	155 134	93 297	642 210	15 083 204
Emissions par habitant (teq CO2/hab)	7,2	10,4	11,6	6,4	8,2	7,8

Source : Energies demain-Res Publica

Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) en tonne équivalent CO2 liée à la culture



Source : Energies demain-Res Publica

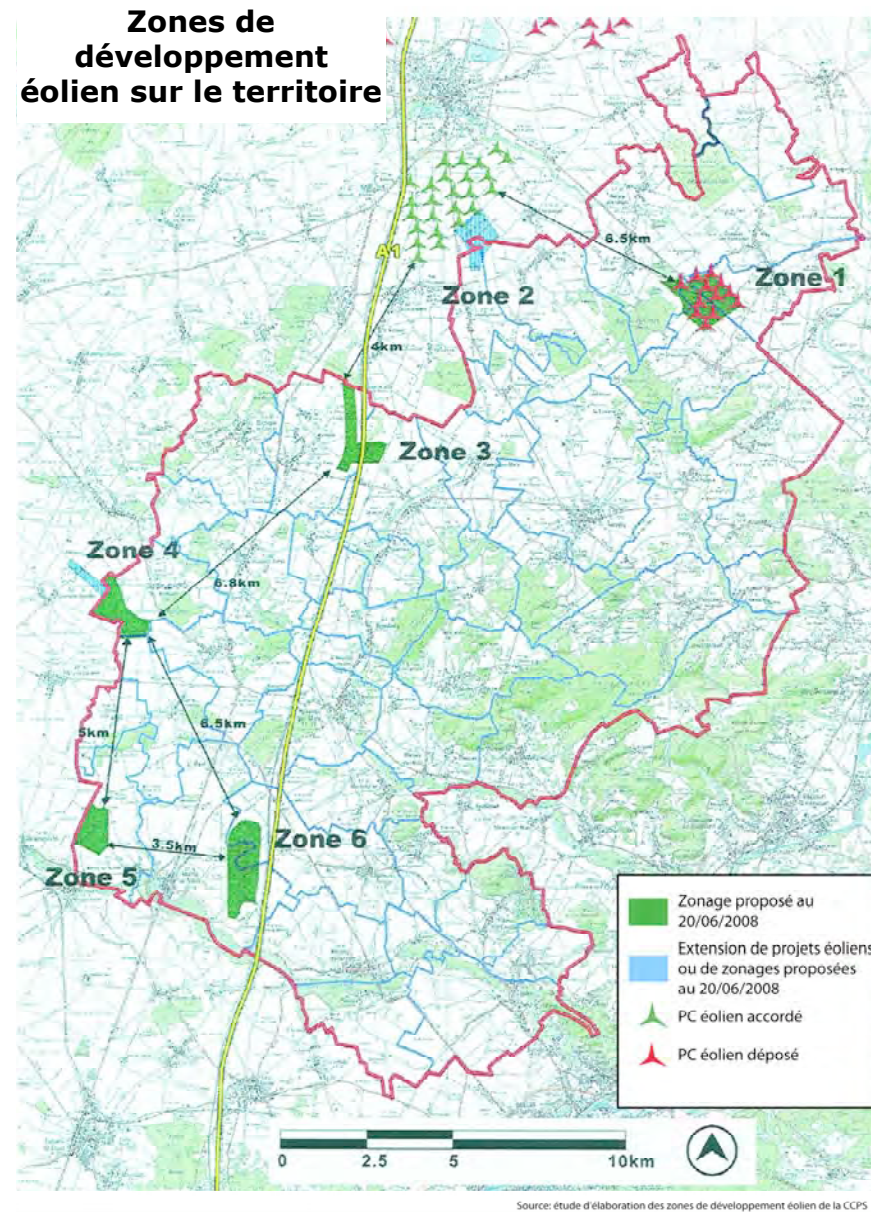
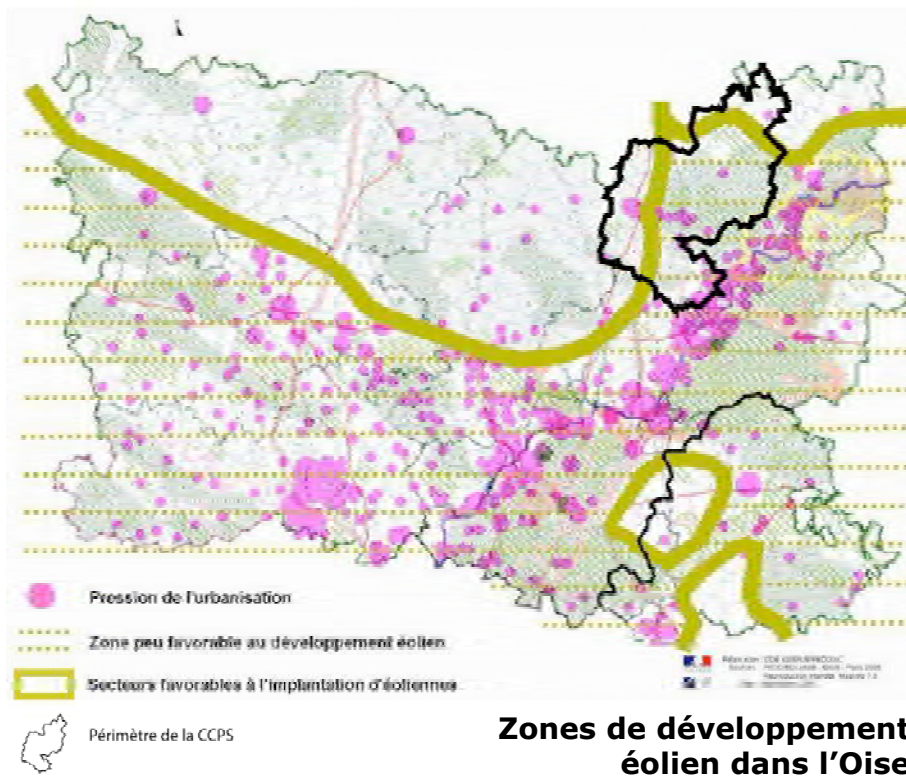


Source : Energies demain-Res Publica

	CC du Pays Noyonnais	CC des Deux Vallées	CC du Pays des Sources	Noyon	Pays	Picardie
Distance domicile-travail moyenne (km)	19	19	25	18	21	19,5

Source : Energies demain-Res Publica

Le potentiel énergétique



pas l'objet d'une exploitation organisée au regard des multiples propriétaires qui les possèdent. La culture occupant près des 2/3 de la superficie totale du territoire a un potentiel de diversification, vers une offre énergétique des agriculteurs.

Par ailleurs, une Zone de Développement Eolien (ZDE) a été réalisée à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays des Sources. Au regard du potentiel éolien du département de l'Oise, 6 zones d'implantation d'éoliennes ont été proposées dans la ZDE, en frange nord et ouest du territoire. Les 3 secteurs sud-ouest (zones 4, 5 et 6) n'ont pas été validés à cause de sensibilités paysagères et patrimoniales trop importantes. La zone 1 (Écuvilly-Avrincourt-Candor) est possible sous réserve d'y implanter des engins d'une hauteur limitée au regard notamment de la proximité avec la cathédrale de Noyon. La zone 2 est possible, elle est en lien avec le projet (en cours de réalisation) d'un important parc éolien au sud de Roye. La zone 3 qui s'étendait initialement sur les communes de Conchy-les-Pots et Roye-sur-Matz à été limitée à la seule commune de Conchy-les-Pots, sur une bande qui longe l'autoroute A1. A ce jour, aucune éolienne n'est implantée sur le territoire.

La valorisation solaire relève uniquement d'initiatives privées. Suivant la doctrine retenue à ce jour par l'Etat, le déploiement des fermes solaires au sol n'est pas souhaitable au regard de la consommation d'espaces, le plus souvent agricoles, nécessaires. En revanche, le développement d'installations solaires sur les bâtiments, notamment d'activités (industrielles, artisanales, agricoles) ou d'équipements (publics ou privés), présentant une architecture se démarquant le plus souvent des caractéristiques locales, s'avère intéressant au regard des surfaces disponibles qu'ils disposent.

L'un des enjeux nationaux majeurs d'aujourd'hui est la mutation énergétique du parc de logements en ce qui concerne l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, le changement des modes de chauffage, la réduction de la consommation énergétique, le recours à des énergies renouvelables, etc. Le Pays des Sources pourrait faire de cet enjeu un des axes principaux de son développement énergétique, en se fixant des objectifs dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

À l'heure actuelle, les initiatives pour réduire la consommation en énergie des bâtiments, à l'échelle parcellaire ou d'une opération, sont des cas isolés. On note quelques maisons en bois, offrant une bonne qualité thermique, qui se développent sur le territoire, en particulier là où les règles d'urbanisme sont peu contraignantes. Une opération de logement basse consommation est en cours à Lassigny. Ces initiatives sont peu fréquentes et mériteraient d'être réfléchies à une plus grande échelle d'autant que la quasi-totalité des élus rencontrés lors des enquêtes communales, est favorable aux projets de construction durable.

Apparition de constructions nouvelles en bois à usage d'habitation ...



à Biermont.



à Gury.



à Vignemont.

Tendances en cours - Enjeux :

- Des initiatives à ce jour limitées ou contraintes en ce qui concerne la valorisation des énergies renouvelables alors qu'il existe un potentiel (offre énergétique des agriculteurs, filière bois, éolien notamment).

Enjeu : réfléchir à des orientations incitant, voire obligeant, à s'inscrire dans une logique de recours aux énergies renouvelables dans le secteur des constructions nouvelles (habitat, activités, équipements), dans les choix en matière de développement économique, dans l'organisation des transports localement, etc..

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre :

- **Quelles valorisations possibles des énergies renouvelables à l'échelle territoriale avec quels impacts sur le cadre de vie, l'économie, les paysages et les autres enjeux environnementaux ?**